

Karine Crousaz, *Érasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Lausanne, Antipodes 2005.

Karine Crousaz : maître d'enseignement et de recherche en histoire moderne Université de Lausanne depuis 2014. Ce livre est un remaniement de son travail de master, revu et préfacé par Jean-François Gilmont, historien belge du livre et de la réforme à l'Université de Louvain.

Préface de Jean-François Gilmont

L'attitude d'Érasme face à l'imprimerie : « Il n'est pas seulement un auteur qui s'est soumis aux techniques de son temps. Il est aussi un acteur qui invente de nouveaux usages d'une industrie en pleine évolution. » Sa célébrité « lui donne une liberté de manœuvre ignorée de la plupart des auteurs. Après quelques années, son succès est tel qu'il est courtisé par les imprimeurs. »

Introduction générale

Franck Hieronymus (« Erasmus und der Buchdruck ; Autor und Verleger », in *Erasmus von Rotterdam. Vorkämpfer für Frieden und Toleranz*, 1986) a estimé qu'avant sa mort en 1536, Érasme avait bénéficié d'environ 1260 impressions ou réimpressions.

Rabelais, dans *Pantagruel*, considère que c'est une invention *divine* (lettre de Gargantua à son fils Pantagruel, chp VIII) : « les impressions tant élégantes et correctes en usance, qui ont été inventées de mon aage par inspiration divine, comme, à contrefil, l'artillerie par suggestion diabolique ».

Double problématique : la manière dont Érasme considérait et utilisait l'imprimerie pour diffuser ses idées ; la manière dont il contrôlait ou souhaitait que fût contrôlée par les autorités la production imprimée (donc le rapport d'Érasme à la censure en général, et non seulement à ses dépens).

Les sources utilisées sont les suivantes :

- Les œuvres publiées d'Érasme, en particulier les *Colloques*, *l'Eloge de la Folie*, et les *Adages*.
- La correspondance d'Érasme, soit un peu plus de 3100 lettres dont les deux tiers sont écrites par Érasme. Toutes les lettres ne sont pas à mettre sur le même plan : certaines ne sont pas destinées à la publication (correspondance avec des amis intimes, correspondance d'affaires avec son banquier ou ses imprimeurs), certaines si.

Cf Léon Halkin, *Erasmus ex Erasmo. Érasme éditeur de sa correspondance*, 1983.

- Dans son premier testament (1527), Érasme prévoit précisément les modalités d'une édition posthume de ses œuvres complètes. Dès une longue lettre d'Érasme en 1523 au chanoine Jean Botzheim, il dresse la liste de toutes ses œuvres regroupées par genre ; catalogue complété en 1524 en vue d'une publication.

PREMIÈRE PARTIE : L'IMPRIMERIE, UN OUTIL PARFAITEMENT MAÎTRISÉ

Chapitre I : Contacts d'Erasmus avec les imprimeurs

Biographie d'Erasmus et tour d'horizon de ses principaux imprimeurs :

1. Erasmus naît hors mariage (son père est prêtre) vers 1469 à Rotterdam. De 1478 à 1483 il fréquente l'Ecole des Frères de la vie commune à Deventer. Il perd ses parents en 1483 et 1484. Poussé par ses tuteurs, il entre au couvent des Augustins à Steyn et prononce ses vœux en 1488. Ordonné prêtre en 1492, il sort du couvent comme secrétaire de l'évêque de Cambrai dès 1493 ; il ne retourne jamais à Steyn et cesse de porter l'habit monastique dès 1506.
2. En 1495 il obtient la permission d'étudier à Paris, visant à devenir docteur en théologie ; il commence à publier quelques lettres et un recueil de poèmes. Il séjourne en Angleterre en 1499-1500 et se lie d'amitié avec Thomas More ; de retour à Paris il publie chez Jean Philippi ses *Adages*.
3. Son premier imprimeur régulier est Thierry Martens, lorsqu'il se fixe à Louvain en 1502 : Martens (installé à Aalst en 1473, puis à Anvers, puis à Louvain) est le premier imprimeur à utiliser des caractères grecs aux Pays-Bas (en 1491). En 1504 il publie chez Martens le *Manuel du soldat chrétien*.
4. En 1505 et 1506 il vit principalement en Angleterre, mais fait publier ses œuvres à Paris chez Josse Bade : *Annotations* de Lorenzo Valla sur le Nouveau Testament (1505), traductions latines d'Euripide (*Hécube*, *Iphigénie* : 1506) puis de Lucien, réédition des *Adages*.
5. Il se rend en Italie de 1506 à 1509 : en 1506 il obtient le grade de docteur en théologie de l'Université de Turin. Il prend contact avec Alde Manuce et lui demande en 1507 de publier une réédition de ses traductions d'Euripide : il est déçu du travail de Josse Bade, et souhaite aussi bénéficier du prestige d'être édité chez Alde alors au faite de sa gloire. Il lui demande une édition en caractères italiques. Alde l'invite à venir à Venise surveiller l'édition de sa traduction latine d'Euripide : il s'y installe en 1508. Il édite avec lui ses *Adages*, en les augmentant de 841 à plus de 3000 : cette édition marque le début de sa célébrité. Erasmus fait l'éloge d'Alde dans son adage n°1001 *Festina Lente* (devise de l'imprimeur). Il se rend à Rome à la fin de l'année 1508.
6. En 1509, il est invité à revenir en Angleterre au service de l'archevêque de Canterbury (qui lui offre une pension annuelle), à l'avènement du roi Henri VIII réputé ami des lettres. Il y reste jusqu'en 1514, revenant à Paris brièvement en 1511 pour faire imprimer son *Eloge de la Folie* (*Moriae Encomium*), dédié à Thomas More.
7. En 1514, il se rend à Bâle auprès de Jean Froben. Il y séjourne jusqu'en 1516 (hormis un aller-retour en Angleterre), et publie une édition grecque, annotée et traduite, du Nouveau Testament. Il se lie d'amitié avec l'humaniste Beatus Rhenanus (qui rédige une biographie d'Erasmus publiée à Bâle en 1540 en ouverture des *Œuvres complètes* d'Erasmus) et avec les fils de l'imprimeur Jean Amerbach, en particulier Boniface, son meilleur ami jusqu'à sa mort.
8. De 1516 à 1521 il réside surtout à Louvain, avec comme imprimeurs privilégiés Froben et Martens. Beatus Rhenanus est chargé de représenter Erasmus à Bâle et de

surveiller l'impression de ses œuvres.

9. Il retourne à Bâle de 1521 à 1529, et se rapproche davantage de Froben avec qui il se lie d'amitié plus étroitement que lors de son premier séjour à Bâle (où Froben avait pour associé son beau-père Wolfgang Lachner, mort en 1518, qui finançait l'entreprise et était moins à l'écoute des humanistes). De cette époque datent les éloges vibrants de Froben, imprimeur désintéressé, modèle. Froben de novembre 1521 à sa mort en 1527 est l'imprimeur exclusif d'Erasme (58 ouvrages nouveaux ou remaniés) ; Erasme épaulé un peu son fils Jérôme Froben mais ne l'apprécie pas autant et surtout son associé, Jean Herwagen, que la veuve de Jean Froben a épousé et qu'il trouve brutal. La fille de Jean Froben épouse Nicolas Episcopus, qu'Erasme apprécie tant qu'il en fera un de ses exécuteurs testamentaires : en 1531 l'association des trois se divise, Herwagen d'un côté, Froben et Episcopus de l'autre.
10. Lorsque Bâle passe à la Réforme en 1529, Erasme se sent obligé (pour éviter les calomnies, qui l'auraient accusé de cautionner le protestantisme) de quitter la ville et se rend à Fribourg-en-Brisgau, tout en continuant à se faire imprimer en grande partie à Bâle.
11. Il revient à Bâle en 1535 pour y surveiller l'impression de *l'Ecclésiaste ou la Manière de prêcher* qui lui tient à cœur. Froben redevient l'imprimeur exclusif d'Erasme, qui meurt en juillet 1536 après avoir refusé le chapeau de cardinal offert par le pape Paul III en 1535 ; il est enterré dans la cathédrale de Bâle avec les honneurs de la ville. Froben et Episcopus publient en 1540 les œuvres complètes d'Erasme en neuf in-folio, conformément au testament de 1527.

Chapitre II : Un moyen de diffusion ... pour quels lecteurs ?

Erasme a conscience que l'imprimerie lui permet de toucher rapidement la Chrétienté d'Occident dans toute son étendue, grâce à la langue latine. Il cherche en outre à être compris « du plus grand nombre de gens », écrit-il à Guillaume Budé en 1517 (ep. 531).

Il se réjouit par exemple de rencontrer en 1518 un douanier, Eschenfelder, tout joyeux de recevoir une telle célébrité dont il possède quelques livres : ils deviennent amis et Erasme lui dédicace son dernier ouvrage (*Enarratio Psalmi XIV*, janvier 1536). Pour atteindre un public plus large que la seule élite intellectuelle, Erasme encourage les traductions de ses œuvres en langue vulgaire : c'est le cas de son *Manuel du soldat chrétien*, vite traduit en français, allemand, espagnol, toscan ... Il cherche à contrôler les traductions de ses ouvrages en demandant souvent qu'on les lui envoie.

Erasme fait publier aussi une édition résumée de ses *Adages*, par Andrien Barland (1521), afin d'atteindre un plus vaste lectorat (cela coûte moins cher, c'est plus maniable en voyage et à l'école).

L'humaniste rédige aussi, en janvier 1527, son premier testament dans le but d'assurer une postérité à son œuvre, pour que ses écrits touchent aussi les générations futures (qu'il espère moins divisées sur le plan confessionnel, et moins injustement critiquées envers lui). Erasme exige que son héritier et ses exécuteurs testamentaires fassent imprimer ses œuvres complètes, et il désigne douze mécènes ou amis d'Erasme ainsi que huit lieux de conservation et de consultation, où il souhaite qu'elles soient déposées.

Chapitre III : Qualité matérielle des ouvrages imprimés

La qualité matérielle d'un imprimé pour Erasme répond à deux critères : la correction du texte, la beauté de l'édition.

Pour la correction des épreuves, Erasme a conscience que sa présence est souvent nécessaire au quotidien dans l'atelier, ou alors celle d'un correcteur compétent de confiance (Beatus Rhenanus chez Froben lorsqu'Erasme est à Louvain). Ce souci oblige Erasme à voyager pour ses éditions d'importance, alors que sa santé et sa sécurité l'en dissuaderaient autrement. En outre, il est obligé de faire le sacrifice de la vie de cour (François Ier l'invite au collège royal par exemple) : à chaque fois Erasme refuse les invitations à des postes prestigieux sous le prétexte que sa santé ne lui permet pas de voyager.

Erasme accorde beaucoup d'importance à la qualité esthétique de ses œuvres, car il est conscient que cela joue dans l'appréciation d'un livre : outre une meilleure lisibilité, il connaît l'impact d'une belle impression sur le lecteur, surtout dans le cadre des controverses.

Chapitre IV : Aspects commerciaux

Les contrats

L'historiographie traditionnelle estime que les écrivains de la Renaissance comptaient plutôt sur le mécénat pour leur rémunération, trouvant déshonorant de toucher de l'argent d'un imprimeur pour la cession du manuscrit. Lucien Febvre et Henri-Jean Martin écrivent ainsi dans *L'apparition du livre*, p. 234 : « Les auteurs du XVI^e siècle – certains de ceux du XVII^e encore –, se refusent à accepter semblable déchéance ». Brian Richardson, dans *Printing, Writers and Readers in Renaissance Italy* (p. 92), trouve cette idée chez l'Arétin par exemple, mais souligne que d'autres auteurs étaient contents de se libérer de leur dépendance aux mécènes (p. 89). Walter Krieg, *Materialen zu einer Entwicklungsgeschichte der Bücher-Preise und des Autoren-Honorars von 15. bis zum 20. Jahrhundert*, 1953, dénonce l'idée reçue selon laquelle les rétributions obtenues par les auteurs n'existent pas avant le XVIII^e.

Pourtant, Karine Crousaz estime que dans la correspondance d'Erasme l'achat du manuscrit à son auteur paraît naturel aussi bien pour l'auteur que pour l'imprimeur, même si cet achat prend souvent la forme d'un don de livres de la part de l'imprimeur. Un exemple de lettre où Josse Bade fixe le prix (en argent), puisqu'Erasme ne lui a pas indiqué combien il désirait être payé, est la lettre 263 : invoquant la concurrence, il ne lui propose qu'un prix médiocre. Sur les trois manuscrits, Bade n'en avait reçu qu'un ; les deux autres sont édités par Froben : un intermédiaire, le libraire Birckmann, lui a porté les manuscrits, au lieu de les faire parvenir à Bade. Erasme dit en être fâché, mais d'après Karine Crousaz il joue la comédie et est ravi du travail de Froben. Froben aussi au début cherche à attirer Erasme en lui proposant un travail soigné et de l'argent (lettre 473). Ordre de grandeur : 20 florins par ouvrage. Erasme reçoit souvent gratuitement quelques exemplaires de son ouvrage imprimé (mais peu : 3 par exemple).

En 1500, Erasme doit se charger de la vente d'au moins une partie des exemplaires imprimés : l'imprimeur Philippi a préféré partager les risques. Avec l'accès à la célébrité, Erasme se libère de cette contrainte et ne participe plus financièrement et commercialement à l'impression et à la vente, donc au risque (assumé par l'imprimeur ou ses partenaires financiers, comme le libraire François Birckmann de Cologne).

Se pose la question de la représentativité d'Erasme : les autres auteurs du XVI^e perçoivent-ils régulièrement comme lui une rétribution de la part des imprimeurs ? Sa célébrité permet à ces derniers de moins hésiter à engager des capitaux, le risque d'insuccès étant faible. Si les dons en argent ne semblent jamais très importants, en revanche Froben met à disposition d'Erasme du tissu, une maison et un jardin : Erasme prétend avoir refusé quantité d'autres cadeaux et est satisfait de la générosité de son imprimeur privilégié. S'il donne à Froben l'exclusivité de sa production pendant plusieurs années, c'est par amitié, et non en vertu d'un contrat d'exclusivité ; il n'hésite d'ailleurs pas à rappeler à Jérôme Froben (le fils) son indépendance.

La publicité

Erasme, dans ses préfaces adressées au lecteur, tente souvent de le persuader qu'il a fait l'achat de la meilleure édition de tel ou tel auteur classique. En 1518, dans la préface à son édition de Suétone, il dit qu'il a rectifié quelques erreurs qui avaient échappé à Baptiste Egnatius (auteur d'une édition de Suétone peu auparavant, chez Alde), et surtout indique qu'il a ajouté un index de tout ce qui a été énoncé d'une manière nouvelle, et s'écartant de la tradition des auteurs précédents, ainsi que tout ce qui a été énoncé en grec.

Dans la préface à l'édition des œuvres complètes d'Aristote revue par Simon Grynaeus et parue chez l'imprimeur Bebel en 1531, Erasme la compare à l'édition princeps publiée chez Alde de 1495 à 1497, en insistant sur le moindre coût pour un contenu d'aussi bonne qualité et en invitant à comparer pour vérifier. Il exhorte aussi les amis de la science à soutenir par leur achat des éditeurs comme Bebel, pour que tous les imprimeurs ne se tournent pas vers « un profit immédiat avec des petits livres frivoles et destinés à périr bientôt » : par cet acte de consommation, l'acheteur trouve donc l'avantage de conserver l'existence de tels éditeurs.

Les imprimeurs sont nombreux à chercher à convaincre Erasme de préfacer une édition, car sa notoriété est un argument de vente.

Les tirages

Les tirages des ouvrages d'Erasme sont presque tous supérieurs à 1500 (parfois jusqu'à 3000!), alors que la moyenne à l'époque d'après Jeanne Veyrin-Forrer serait de 600 à 1250 exemplaires (« Fabriquer un livre au XVI^e », *Histoire de l'édition française*). La réédition de l'Eloge de la Folie en 1515 par Froben, est tirée à 1800 exemplaires, aussitôt vendus. Une journée de travail sur une presse correspond à 1300-1500 feuilles recto-verso.

En 1523, un pamphlet d'Erasme contre Ulrich von Hutten est réimprimé à 3000 exemplaires, à la demande de Froben. Cependant ce ne sont pas que des petits ouvrages qui sont publiés à des tirages importants : Erasme dans son testament de 1527 précise que ses œuvres complètes en neuf volumes doivent être imprimées à au moins 1500 exemplaires.

La Paraphrase des Actes des Apôtres connaît un tel succès qu'elle fait l'objet de quatre éditions de 3000 exemplaires en 1524 chez Froben (en grands ou petits caractères). Pour *l'Ecclésiaste* en 1535, une deuxième édition en petit format suit aussi rapidement la première en grand format.

L'atelier de Froben possède quatre presses en 1517, six au moins en 1527 à sa mort (soit plus de vingt ouvriers, sans compter les correcteurs).

Lucien Febvre et Henri-Jean Martin estiment à plusieurs centaines de milliers le nombre d'exemplaires des Adages et des Colloques imprimés durant les cinquante années qui

s suivirent leur publication et jusqu'à leur mise à l'index. L'Enchiridion aussi à plusieurs milliers d'exemplaires, le Nouveau Testament plus de cent mille etc.

L'importance de la foire de Francfort

Cet événement bisannuel (au printemps avant Pâques, et en septembre) est le point de rendez-vous des imprimeurs visant le marché international : ils se pressent donc de mettre en vente leurs nouveautés juste à temps pour la foire, sinon ils attendent la suivante. La pression du temps nuit parfois à la qualité d'exécution : le nombre de fautes est plus grand à l'approche de l'échéance. Erasme aussi doit terminer de rédiger avant ces échéances : il est donc périodiquement très occupé et cette contrainte commerciale a une forte influence sur la rédaction de ses œuvres.

Chapitre V : Les *Armes* d'Erasme

Apologies ou pamphlets contre ses adversaires : armes. Entre 1517 et 1536, Erasme a écrit 32 livres de lutte. Ses principaux adversaires forment trois « armées » (lettre 1488 à William Warham, 1524), contraignant Erasme à se battre sur trois fronts (ce qu'il déplore) :

1. les catholiques conservateurs, opposés au progressisme d'Erasme surtout après l'éclatement de la Réforme, à la publication d'une édition grecque annotée du Nouveau Testament et surtout d'une nouvelle traduction latine (qui entame l'aura de la Vulgate). Parmi eux : le théologien anglais Lee, l'espagnol Stunica (ou Zuñiga), Aléandre (nonce apostolique), les théologiens de Louvain, de la Sorbonne, quelques théologiens espagnols, enfin tous ceux qu'Erasme regroupe sous le nom de « moines ». Erasme les présente comme incultes, ennemis des bonnes lettres, bornés et même stupides.
2. les luthériens, qui estiment qu'Erasme ne va pas assez loin dans ses idées réformatrices, soit par lâcheté, soit par manque de clarté de ses idées. Erasme hésite à les attaquer, car il redoute leur capacité de riposter : ils comptent nombre d'écrivains et d'humanistes, et maîtrisent très bien les techniques de l'imprimerie (lettre 1225, à Pierre Barbier, en 1521). Luther, en avril 1524, lui demande de s'abstenir de le critiquer, de rester neutre dans le conflit qui l'oppose à l'Eglise, et promet d'en faire autant (lettre 1443, de Luther). Mais le pape Adrien VI, le roi d'Angleterre Henri VIII et surtout Thomas More poussent Erasme à montrer sans ambiguïté qu'il n'est pas favorable à la Réforme et qu'il est fidèle à l'Eglise. La rupture s'opère en septembre 1524, lorsqu'Erasme publie son traité *De libero arbitrio*, après l'avoir soumis pendant quelques mois sous forme manuscrite à un cercle restreint comprenant Henri VIII.
3. les Cicéroniens : le conflit éclate en 1528, année où Erasme publie le *Ciceronianus*, ouvrage critiquant les lettrés qui s'abaissent platement devant le style du maître de la rhétorique latine (mode qui interdit aux érudits, en Italie surtout, d'utiliser un mot ou une tournure de phrase non cicéronienne). Il est particulièrement choqué par les tournures païennes que cette mode entraîne (lors d'un sermon à la cour pontificale, le pape Jules II est nommé Jupiter Optimus et Maximus !).

Dès qu'Erasme apprend qu'un livre va être publié contre lui, il fait jouer son réseau pour se procurer l'ouvrage rapidement, et y répond aussitôt, avant la foire de Francfort où le livre qui l'attaque sera publié : autrement, les critiques ont le temps de peser sur les esprits jusqu'à la foire suivante, et cela cause du tort à la réputation de l'écrivain. Des deux côtés,

émergent des stratégies éditoriales pour faire paraître l'ouvrage juste avant la foire et éviter les fuites. Les liens entre l'humaniste et Froben sont un atout incomparable pour Erasme : il peut réagir rapidement.

Ex : la riposte au *Serf Arbitre* de Luther. Erasme riposte avant la foire de printemps 1526. Dans sa lettre n°1678, à l'évêque de Langres Michel Boudet, 13 mars 1526, Erasme raconte que malgré les précautions prises par les luthériens pour l'empêcher d'avoir accès au livre, un ami de Leipzig le lui a envoyé, « mais si tard qu'il resta à peine douze jours pour le lire, y répondre et imprimer la réponse », ce qui fut possible grâce à la mise à disposition immédiate des six presses de Froben.

Un ouvrage manuscrit écrit contre Erasme, même s'il circule de main en main, ne suscite qu'une réponse manuscrite (qui circule) de la part d'Erasme, dans le but de dissuader son adversaire de faire imprimer son manuscrit.

Ex : la Réponse à la Responsio paraenetica d'Alberto Pio de Carpi, en 1528.
Echec : le livre est publié, Erasme publie sa *Réponse*.

Dans son combat contre les « moines », Erasme se sent désemparé : leur arme à eux, c'est la parole, dans les sermons, à l'université, sur les places publiques. Ils provoquent des rumeurs floues, difficiles à saisir et à contrer, car l'agresseur peut nier avoir formulé une attaque de telle ou telle façon. Erasme a le sentiment que ses adversaires évitent soigneusement de prendre la plume pour l'attaquer, par peur de la riposte.

Chapitre VI : la communication manuscrite

Iulius exclusus : brûlot contre Jules II, le pape guerrier. Erasme souhaitait faire circuler ce texte dans un cercle très étroit d'amis, au moyen de la circulation manuscrite ; mais il a été publié sans son autorisation, embarrassant Erasme qui dès lors niait en avoir été l'auteur, brouillant les pistes jusqu'à aujourd'hui (Aloïs Gerlo a montré que c'était bien Erasme l'auteur).

A l'été 1527 se déroule une conférence théologique à Valladolid pour juger de l'orthodoxie des œuvres érasmiennes. A la demande de l'archevêque de Séville et du Grand Inquisiteur, il rédige une réponse aux critiques des « moines » qu'il intitule *Apologia ad monachos quosdam Hispanos*. Souhaitant fournir une dizaine d'exemplaires, il trouve plus commode de le faire imprimer par Froben que copier, mais doit rassurer l'archevêque que son œuvre ne sera pas publiée pour autant ; la mort de Johann Froben bouscule ses plans et le pousse à l'imprimer sans l'autorisation du prélat, pour éviter que la concurrence ne le fasse avant lui.

Erasme offrait ses ouvrages de dédicace sans les faire relier, pour qu'ils arrivent au dédicataire en premier : les faire relier aurait pris trop de temps.

SECONDE PARTIE : LE CONTRÔLE DES LIVRES

Chapitre VII : la propriété intellectuelle

Une conscience de la propriété intellectuelle

Débat historiographique sur l'existence de la propriété intellectuelle au XVIe :

- Marie-Claude Dock, « Genèse et évolution de la notion de propriété littéraire », Revue internationale du droit d'auteur, 1974 : l'imprimerie a, à ses débuts, engendré une régression de la notion de propriété intellectuelle, en raison des investissements financiers consentis par les imprimeurs-éditeurs.
- Brian Richardson : opinion opposée.
- Rudolf Hirsch, *Printing, Selling and Reading 1450-1550*, 1967 : avec l'humanisme, les auteurs redécouvrent un sentiment d'individualisme et de propriété envers leur texte, mais ce changement précède l'invention de l'imprimerie.
- HJ Martin et L Febvre : « en cette époque, les droits des auteurs n'étaient pas encore protégés. Lorsque les libraires avaient acheté un manuscrit, l'auteur n'avait plus rien à voir dans la publication de son œuvre. Bien plus, le principe de la propriété littéraire n'existant pas, tout libraire avait le droit de publier les manuscrits dont il pouvait se procurer une copie sans en consulter l'auteur » (p. 237).

→ indépendamment de la situation juridique (droit de propriété), Erasme a néanmoins une conscience de la propriété intellectuelle de ses œuvres. Il semble que son travail philologique lui ait donné une conception très forte du respect de l'intégrité du texte : il s'oppose notamment à de nombreux théologiens de son temps qui préfèrent corriger tout ce qui semble erroné ou hérétique dans les œuvres des autorités. Au lieu de falsifier le texte, Erasme conseille d'ajouter des scolies.

La crainte du plagiat

Dans son testament, Erasme dit à propos de l'édition posthume de ses œuvres que les correcteurs ne pourront corriger que les fautes d'orthographe dues à la négligence des typographes ou à la sienne

Dans l'Eloge de la Folie, Erasme met dans la bouche de la Folie un éloge ironique de ceux qui pratiquent le plagiat.

Dans une préface à une nouvelle édition des *Adages* (ép. 2773 à tous les amis des livres, 1533), Erasme affirme prendre soin de citer ses sources à chaque fois, pour ne pas se « parer des plumes d'autrui », comme le geai de la fable d'Esopé. Il se plaint que nombre de recueils de proverbes pillent manifestement le sien sans le citer. Erasme (pour ses *Adages*) ou Guillaume Budé (pour son *De Asse*) ont eux-mêmes été accusés de plagiat : la sensibilité à cette pratique était donc vive à l'époque.

La condamnation morale de la publication de ses œuvres sans son autorisation

Erasme ne souhaite pas qu'une partie de ses œuvres soient publiées : ses œuvres de jeunesse, qui pourraient ternir sa réputation, ou celles qui sont compromettantes si elles sont mal interprétées, en particulier ses lettres privées.

- En 1519, des typographes audacieux ont imprimé à son grand dam sa lettre à Luther du 30 mai 1519 : certains lecteurs en concluent qu'il est favorable au réformateur ! Dans sa lettre 1041, novembre 1519, il s'adresse aux lecteurs en dénonçant cette licence indue. Il ajoute : « je voudrais donc que les éditeurs s'abstiennent de pareille liberté séditieuse et qu'ils n'abusent pas de leur art, inventé pour le progrès des études et des bonnes mœurs, et non pour troubler la tranquillité du monde chrétien » : le pouvoir de l'imprimerie est donc détourné de sa vocation bénéfique et participe au désordre. Erasme déplore le rôle des imprimeurs dans le succès de la Réforme (lettre 1690, avril 1526, à Johann Faber).
- Les imprimeurs sont prêts à payer cher pour acquérir un inédit érasmien : Erasme cherche donc à récupérer les manuscrits de jeunesse qu'il avait confiés lors de ses voyages, pour éviter qu'ils ne tombent dans les mains d'un imprimeur. La meilleure parade est de les corriger et de les publier lui-même par anticipation, comme ses *Colloques*. Parfois, il ne le fait qu'après une ou plusieurs éditions sans son accord, comme lorsqu'en 1529 paraît un commentaire d'Erasme aux *Elégances* de Laurent Valla, qu'il avait réalisé très jeune pour un maître de grammaire ; le texte, remanié par un classement alphabétique, ne convient pas du tout à l'auteur qui décide de le corriger et de le publier lui-même en 1530.

→ Erasme semble se contenter d'alerter l'opinion sur l'éthique des imprimeurs, mais sans se plaindre aux autorités.

L'indifférence à l'égard des rééditions par d'autres imprimeurs

Erasme est bien moins préoccupé du problème des éditions copiant celles du premier imprimeur que de celui des publications non autorisées par lui. Il arrivait qu'Erasme confiât la publication d'une version corrigée d'un ouvrage à un deuxième imprimeur, alors que le premier typographe n'avait pas fini d'écouler ses exemplaires. Josse Bade s'en plaint à Erasme qui le fait à ses dépens au profit de Froben, en 1516. Froben, bénéficiant de la quasi-exclusivité des nouveautés érasmienne à partir de 1521, ne souffre pas de ce problème, mais seulement des « contrefaçons » (réimpressions pirates). Les grands imprimeurs comme Bade évitent en général de léser leurs concurrents de peur des représailles : c'est ce qu'il écrit à Erasme dans une lettre de 1512 (ep. 263), gêné que l'humaniste lui confie une version corrigée de textes parus chez d'autres auteurs : l'*Enchiridion* paru chez Martens en particulier. Erasme lui écrit en 1518 (ep. 815) de dissuader Jean Petit de faire une édition pirate de ses œuvres de Saint-Jérôme, de peur d'attirer sur lui le malheur.

Il existe un seul moyen légal pour les imprimeurs de se prémunir des réimpressions pirates : les privilèges, qui ne concernent que les ouvrages inédits. D'après Elisabeth Armstrong, *Before Copyright, The French Book-Privilege System, 1498-1526*, 1990, seules 5% des éditions parisiennes entre 1515 et 1526 ont un privilège. Des procès peuvent être intentés en cas de non respect d'un privilège, ce qui leur confère une certaine efficacité (dans la juridiction de validité du privilège).

Erasme ne participant généralement pas au financement de l'édition ni à ses bénéfices n'a pas d'intérêt direct à la protection de ses ouvrages contre les réimpressions ; mais par solidarité pour Froben (et pour éviter qu'il soit ruiné), il demande en 1523 un privilège impérial de deux ans pour tous les ouvrages nouveaux ou augmentés à paraître chez lui, privilège qui lui est octroyé par l'intermédiaire de son ami Pirckheimer, érudit et conseiller impérial.

Cependant, en règle générale, Erasme juge utiles et bonnes les réimpressions qui ne sont pas agressives mais répondent à une forte demande ou au bien commun, et sont réalisées

avec soin. Deux exemples :

- Dans sa préface à une nouvelle édition augmentée des Adages en 1528, alors qu'il avait affirmé que la précédente serait la dernière, Erasme présente ses excuses aux imprimeurs qui auraient mis sous presse son ouvrage, et espère qu'ils en auront tout de même tiré profit. « J'applaudis en effet au fond du cœur aux avantages que peuvent retirer tous ceux dont le travail fait avancer la cause des Lettres, pourvu que le désir du gain n'entame pas l'honnêteté et la conscience qu'exige la science ».
- Un privilège papal a été accordé à l'imprimeur romain Francesco Calvo (ou Calvus) pour l'interprétation du psaume 50 par le cardinal Sadolet, qu'Erasme souhaite faire réimprimer par Froben : il écrit à Sadolet en 1525 pour lui demander si la menace d'excommunication contenue dans le privilège est sérieuse, en lui exprimant son désir de diffuser cet ouvrage plus largement pour inciter plus de gens à la piété (lettre 1586).

Ce qui permet à Erasme de garder le contrôle sur ses ouvrages, c'est son art d'augmenter ou de corriger son texte pour que l'édition d'un imprimeur agressif perde aussitôt sa valeur ; art qui va de pair avec la précaution de toujours garder un double des manuscrits qu'il confie, et surtout avec la capacité à disposer d'un imprimeur à sa guise, grâce à sa renommée.

Chapitre VIII : imprimerie et philologie

Débat historiographique sur le rôle de l'imprimerie au service de la philologie :

- P. S. Allen, *The Age of Erasmus* : l'imprimerie semblait si mécanique que les humanistes ne se seraient pas rendu compte de la possibilité d'erreurs, d'où un enthousiasme un peu naïf.
- M. P. Gilmore : les études philologiques telles que les pratiquaient les humanistes comme Erasme n'auraient pu être envisageables sans une diffusion mécanique des textes. « The mere fact that a single emendation by a great scholar could now be circulated in thousands of copies without the danger of a copyist's error signified a complete revolution in the conditions of activity of the learned world ».
- JF Gilmont, « Les humanistes face à l'Ars impressoria », in JF Gilmont, *Le livre et ses secrets*, 2003 : les humanistes étaient au contraire « loin d'être unanimement conquis par l'imprimerie ».

L'opinion d'Erasme :

- les erreurs contenues dans les livres imprimés font d'autant plus d'erreur qu'elles sont diffusées largement : les imprimeurs ont donc une responsabilité bien plus grande que les copistes à cet égard ! D'après John Monfasani, « The First Call for Press Censorship » (*Renaissance Quarterly* 1988), la première demande de censure préventive des textes destinés à l'impression fut faite par des savants mécontents de l'édition par Giovanni Andrea de Bussi de *l'Histoire naturelle* de Plinie, imprimée à Rome en 1470 par Sweynheim et Pannartz : elle était tellement défectueuse que des savants ont tenté de faire pression pour qu'elle soit interdite.
- le problème se situe donc moins au niveau de l'imprimerie elle-même que des mauvais imprimeurs, pour qui le gain compte plus que le souci de correction du texte. Dans la

préface de son édition de l'*Histoire naturelle* de Pline (1525), Erasme déplore que la négligence des imprimeurs altère davantage le texte que le travail du philologue l'avait restitué : « puisque ces gens-là abîment plus chaque jour par leur stupidité que ce que l'activité des savants peut restituer ».

- l'existence de mauvais imprimeurs est en partie due à l'absence de guilde au début du XVIe, d'organe de contrôle du métier et de la formation ; même des illettrés peuvent devenir imprimeurs ! Erasme voudrait donc que le droit d'exercer ce métier soit restreint.

Chapitre IX : la censure

Erasme a souffert de la censure ecclésiastique, mais il est néanmoins favorable à une forme de censure, de contrôle des livres : le désaccord avec les censeurs porte seulement sur le contenu de leur censure.

Erasme censeur

Erasme se plaint souvent auprès des autorités temporelles ou spirituelles pour dénoncer un ouvrage qu'il juge scandaleux, souvent parce que diffamatoire à son détriment. Karine Crousaz relève une vingtaine de lettres en ce sens, qui ont le plus souvent abouti. Toutes reposent sur la même argumentation, faisant de la calomnie le pire des crimes, un assassinat qui s'en prend à la réputation, plus précieuse même que la vie aux honnêtes gens. Par exemple dans la lettre 1477, aux magistrats de Strasbourg en 1524, il leur demande d'intervenir contre l'imprimeur Johann Schott qui a republié un pamphlet de Hutten ; il précise que cet opuscule qui contient tant d'injures a déplu à Luther et à Melancton eux-mêmes. Il avertit aussi souvent les autorités contre la menace de désordre que l'impunité ferait peser contre l'Etat, ou contre l'insoumission des moines et des théologiens aux autorités temporelles, qui ne devraient pas leur donner l'occasion de se servir de l'accusation d'hérésie pour faire avancer leurs buts politiques. Il souhaite également que les impressions sans mention d'auteur, éditeur et de lieu soient interdites, et leur mise en circulation punie. Quand Erasme obtient l'emprisonnement ou l'expulsion des imprimeurs qu'il poursuit, il s'en réjouit, estimant que cela servira d'exemple aux autres. Il déplore que certains luthériens ne craignent ni l'Empereur ni le Pape, de même que certains « moines » et théologiens n'obéissent pas au pape ou aux cardinaux : ainsi l'Espagnol Stunica qui tente en vain d'obtenir des papes Léon X, Adrien VI et Clément VII l'autorisation de publier ses livres contre les annotations érasmiennes au Nouveau Testament, profite de la confusion des interrègnes papaux pour agir tout de même ! Karine Crousaz remarque néanmoins qu'Erasme dramatise toujours la situation, accusant de calomnie des ouvrages de critique qui répondent à Erasme comme le *Serf Arbitre* de Luther (contre lequel Erasme demande au duc de Saxe d'agir) ou les critiques de Stunica.

Erasme fait parfois pression pour que ne paraissent pas des ouvrages le compromettant (*Iulius exclusus* en 1517 par exemple, ou des extraits de lettres privées), ou des livres qui risqueraient de troubler la paix chrétienne ou d'alimenter la haine contre les bonnes lettres : de tels livres risqueraient de durcir la censure ecclésiastique ! En outre, Erasme reproche à Froben en 1518 d'avoir fait imprimer un recueil des œuvres latines de Luther : Erasme redoute qu'on le soupçonne de sympathies pour le réformateur, et qu'on confonde humanisme et réforme au détriment du premier.

Erasme n'est pas favorable toutefois au système de la censure préalable, qu'il juge à la

fois irréaliste (faute de temps pour tout lire), inefficace (après avoir reçu l'imprimatur, un texte peut être modifié au moment de l'impression) et compromettant (l'approbation hâtive de propos ensuite condamnés serait reprochée au censeur et nuit à son autorité). Erasme a néanmoins parfois été associé à ce type de censure à la demande des magistrats de la ville de Bâle : pour des motifs théologiques, il a ainsi favorisé l'interdiction d'un traité de Jean Œcolampade (*De Verbis Cenaë Domini*), réformateur proche de Zwingli, sur l'Eucharistie (ep. 1679, en 1526).

Erasme menacé de censure

Erasme est au courant des exigences de censure préalable formulées dans les bulles papales de 1487 et 1515 : tous ses ouvrages doivent, théoriquement, être approuvés par l'évêque du diocèse où ils sont imprimés. A Bâle, Erasme s'entend bien avec l'évêque Christophe von Utenheim, qui a également une vision réformatrice de l'Eglise ; Erasme lui demande fréquemment s'il souhaite qu'il modifie certains passages, et le fait lorsqu'il l'exige. Son édition du Nouveau Testament en 1516 avait été approuvée par l'évêque et le pape Léon X à qui elle était dédiée, l'en avait même remercié par lettre, ce dont Erasme se réclame pour se défendre. La censure préalable lui sert donc ici de caution.

Erasme cherche à dialoguer avec ses censeurs à titre personnel, afin qu'ils lui présentent les critiques en privé, avec charité, avant de les éditer ; mais il se heurte parfois à leur refus (Lee, Beda, Stunica). De manière générale, Erasme est défavorable à une censure qui fasse du bruit et attire l'attention sur l'œuvre condamnée au lieu de provoquer l'oubli : il pense qu'une grande partie du succès de Luther est due à l'agitation des théologiens. Il considère que les idées ne peuvent être contrées que par d'autres idées, non en cherchant à les interdire. Un autre défaut de la censure stérile (interdiction sans réponse critique constructive) est que les censurés peuvent être tentés de rejoindre le camp luthérien. Or l'erreur est humaine, même les plus grands saints (Augustin par exemple) ont écrit des choses qui seraient censurées si elles étaient publiées sous le nom d'Erasme ! Mais quel homme a assez d'autorité pour être un censeur sans faille ? C'est bien là le problème de la censure des théologiens de Louvain, de Paris ou d'Espagne qu'Erasme regarde de haut ... craignant la tyrannie des moines que le durcissement des positions catholiques depuis la Réforme semble provoquer. Le but de la censure devrait être l'amendement des auteurs, non leur condamnation sans appel.

En 1527 la Sorbonne condamne officiellement des textes érasmiens. Après sa mort, il figure à l'Index dès 1557 comme interdit de *primae classis*, c'est-à-dire que tous ses ouvrages étaient condamnés sans exception ; à partir de la version de 1564, il n'est plus interdit de *primae classis*, mais certains de ses ouvrages sont maintenus à l'Index. De même, Luther écrit dès 1534 qu'il souhaitait interdire les ouvrages d'Erasme dans les écoles.

Conclusion

Karine Crousaz compare la position d'Erasme sur l'imprimerie à celle du pape dans la bulle de 1515 (même si Erasme a des préoccupations philologiques étrangères à celles de la bulle, et qu'il pense que dans la pratique une censure préalable systématique n'est pas possible) : c'est une invention qui comporte bien des avantages, mais qui peut être mal employée, aussi faut-il une certaine forme de censure (préalable en l'occurrence, dans la bulle).

Savonarole a employé l'imprimerie comme moyen de propagande : entre 1495 et 1498,

le dominicain est l'auteur de 14% des livres imprimés à Florence, soit plus de 120 incunables ie une édition toutes les deux semaines jusqu'à sa mort, à 1500-3000 exemplaires (Brian Richardson).

Holger Flachmann, *Martin Luther und das Buch*, 1996 : Luther maîtrisait aussi parfaitement l'imprimerie, surveillant de près l'impression de ses ouvrages dans les ateliers de Wittenberg installés à sa demande. Luther était favorable à la censure préalable, et a lui-même œuvré comme censeur. Une différence notable est qu'il était favorable, comme mesure exceptionnelle, à la destruction d'ouvrages par le feu (autodafés) : il a lui-même brûlé la bulle papale qui le concernait en 1520. Luther craint par ailleurs que la masse des livres imprimés ne détourne les hommes de la lecture des Ecritures Saintes.